

Arrêté n° 2654 CM du 26 décembre 2017 portant création du titre à finalité professionnelle de chef d'équipe en aménagements finitions

(NOR : CFP1700897AC)

Paru in extenso au journal officiel n°1 N du 02/01/2018 à la page 87 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 31/10/2025

- Chapitre Ier - Dispositions générales (Article 1er à Art. 3)
- Chapitre II - Organisation de la formation(Art. 4 à Art. 5)
- Chapitre III - Evaluation et délivrance du titre à finalité professionnelle(Art. 6 à Art. 14)

Le Président de la Polynésie française,
 Sur le rapport du ministre du travail, de la formation professionnelle et de l'éducation, en charge de la fonction publique, de la recherche et de l'enseignement supérieur,
 Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
 Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
 Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;
 Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation ;
 Vu le code du travail et notamment son article LP. 6312-13 ;
 Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 28 novembre 2017 ;
 Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 13 décembre 2017,

Arrête :

CHAPITRE IER - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025*

Le titre à finalité professionnelle chef d'équipe en aménagement finitions est créé. Il est classé au niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité "Bâtiment : finitions, 233 p".

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025*

Le titre à finalité professionnelle de chef d'équipe aménagements-finitions est composé des deux blocs de compétences suivants :

- 1° Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions ;
- 2° Mener son équipe sur un chantier de bâtiment.

Ces blocs de compétences peuvent être sanctionnés par des Certificats de compétences professionnelles (CCP).

Art. 3 *Rédaction issue de Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025*

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée, ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre à finalité professionnelle, sont décrites aux annexes jointes au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II - ORGANISATION DE LA FORMATION

Art. 4 *Rédaction issue de Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2021*

Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- avoir un niveau de classe de 3e collège ;
- avoir le titre à finalité professionnelle ou le CFP de niveau V ou CAP/BEP bâtiment tous corps d'état avec une pratique professionnelle de trois ans minimum ;
- avoir le sens de l'organisation et du commandement.

Art. 5 *Rédaction issue de Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2021*

La formation est composée de deux modules.

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- d'organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement-finitions ;
- de réaliser avec son équipe des ouvrages de sa spécialité en aménagements-finitions ;
- de relever la production journalière de l'équipe ;
- de communiquer avec son équipe et sa hiérarchie ;
- d'animer son équipe.

CHAPITRE III - EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Rédaction issue de Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2021

Art. 6 *Rédaction issue de Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2021*

Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre à finalité professionnelle, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre à finalité professionnelle :

1° Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :

- a) Un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
- b) Une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre à finalité professionnelle visé. Dans ce cas, le titre à finalité professionnelle est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.

2° Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Art. 7 *Rédaction issue de Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2021*

Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre à finalité professionnelle visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du code du travail susvisé.

Art. 8

Les compétences sont évaluées au vu :

- a) De l'épreuve de synthèse comportant deux parties :
 - une mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet ;
 - un questionnaire professionnel ;
- b) Du dossier professionnel (DP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- d) D'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Art. 9 *Rédaction issue de Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2021*

La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre à finalité professionnelle visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Art. 10

Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Art. 11

Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (chef d'entreprise, chef de chantier). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Art. 12 *Rédaction issue de Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025*

Le centre de formation professionnelle pour adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre à finalité professionnelle chef d'équipe en aménagement finitions. Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre à finalité professionnelle visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 13 *Rédaction issue de Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025*

Le titre à finalité professionnelle chef d'équipe en aménagement finitions et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Art. 14

Le ministre du travail, de la formation professionnelle et de l'éducation, en charge de la fonction publique, de la recherche et de l'enseignement supérieur, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 décembre 2017.

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

Le ministre du travail,
de la formation professionnelle
et de l'éducation,
Tea FROGIER.

Annexe - Référentiel professionnel (RP) du titre professionnel "chef d'équipe en aménagement finitions" niveau IV (4) *Rédaction issue de Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025*

Annexe - Référentiel de certification (RC) du titre professionnel "chef d'équipe en aménagement finitions" niveau IV (4) *Rédaction issue de Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025*

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 2654 CM du 26 décembre 2017](#), JOPF n° 1 N du 02/01/2018 à la page 87
- [Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2021](#), JOPF n° 35 N du 30/04/2021 à la page 8162
- [Arrêté n° 2124 CM du 30 octobre 2025](#), JOPF n° 253 N du 31/10/2025 à la page 205

Annexe - Référentiel professionnel (RP) du titre à finalité professionnelle "chef d'équipe en aménagement finitions"
niveau IV (4)

REFERENTIEL PROFESSIONNEL
(RP)
DU TITRE À FINALITÉ
PROFESSIONNELLE

« CHEF D'ÉQUIPE EN
AMÉNAGEMENT FINITIONS »

NIVEAU IV (4)

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel Chef d'équipe Aménagement Finitions correspondant à l'arrêté du 26 février 2019, avait été structuré sur un découpage en deux activités types et cinq compétences, selon une approche par fonctions d'encadrement de chantier de bâtiment, à savoir les fonctions techniques et managériales.

L'intitulé du titre professionnel inclut donc désormais la précision "en Aménagement Finitions". De plus, cet intitulé est conforme à la convention collective des ouvriers du bâtiment (actualisée le 17 décembre 2003) -N4P2

Sous sa nouvelle dénomination de Chef d'équipe en Aménagement Finitions, le titre professionnel conserve la même architecture pour la présente révision, correspondant à des fonctions d'encadrement de chantier mais concerne trois spécialités supplémentaires : Plâtrier traditionnel, Solier Moquettiste, Carreleur – Chapiste.

Ce type de structuration de l'emploi met en exergue les compétences managériales et leur niveau de responsabilité par un bloc de compétences "managérial" commun entre les divers chefs d'équipes en aménagement finitions répondant aux besoins du marché et aux pratiques des entreprises de l'aménagement finitions pour l'emploi de spécialité concerné, à savoir :

- Plaquiste
- Plâtrier traditionnel
- Peintre en bâtiment
- Façadier peintre - Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)
- Solier Moquettiste
- Carreleur - Chapiste

Contexte de l'examen du titre professionnel

Dans le cadre de la révision de la filière « aménagement finitions » de 2023, la problématique posée était de vérifier le contour des activités des intervenants de l'encadrement de chantier : Conducteur de travaux Aménagement Finitions, Chef d'équipe Aménagement Finitions et Chef de Chantier Aménagement Finitions, tout en précisant leurs champs d'intervention.

La veille sectorielle s'est fondée sur l'exploitation d'enquêtes et de rapports récents issus d'institutions et d'organismes en lien avec les filières du BTP. Elle a mis en évidence la cartographie suivante du secteur bâtiment en 2021 : une répartition de l'activité en chiffre d'affaires : gros œuvre (34 %) et second œuvre (66 %) et une répartition de l'activité économique : neuf (41.6 %) et entretien-amélioration (58.4 %).

La filière de l'aménagement finitions (AF) compte 156 220 entreprises, pour un total de 410 000 entreprises dans le bâtiment, dont 70% des entreprises AF possédant un emploi d'encadrement de chantier.

La filière « aménagement finitions » doit s'adapter à plusieurs évolutions techniques et réglementaires :

- La transition numérique avec le déploiement du processus BIM (Building Information Modeling) dans les marchés de la construction et l'utilisation des outils informatiques ;
- Les diverses réglementations et normes en vigueur : Règlement Thermique (RT- RE2020), Personne à Mobilité Réduite (PMR), Sécurité et Protection de la Santé (SPS), Établissement Recevant du Public (ERP), Haute Qualité Environnementale (HQE), réglementation acoustique, l'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), les codes des marchés, REP2023 – gestion des déchets ;
- La rénovation énergétique du bâti ancien avec ses exigences de résultats ;
- Les enjeux environnementaux dans la gestion organisationnelle des chantiers en aménagement finitions ;
- L'émergence des marchés de déconstruction et réemploi dans le cadre de l'économie circulaire.

Ces exigences et évolutions significatives conduisent à un besoin d'élargissement des compétences et à l'acquisition de connaissances liées à l'interdisciplinarité Tout Corps d'État (TCE) dans le suivi Qualité- Sécurité-Environnement (QSE) d'un chantier AF pour une organisation plus globale de l'acte de construire.

Pendant l'analyse du travail, les différentes missions confiées, ou susceptibles de l'être, par les personnes exerçant l'emploi ont été investiguées à travers une enquête menée auprès des entreprises correspondant aux codes NAF 4329Z – travaux d'isolation, 4331Z - travaux de plâtrerie, 4333Z – travaux de revêtement des sols et des murs, 4334Z – travaux de peinture et vitrerie, et à laquelle 240 entreprises ont répondu.

La fonction de Chef d'équipe (CE) se repère dans l'ensemble des structures d'entreprises, avec une proportion de 64 % pour les structures de moins de 10 salariés et de 80 % dans l'ensemble des autres structures au-delà de plus de 10 salariés.

L'analyse du travail met en évidence un besoin accru en coordination technique ainsi qu'une connaissance plus pointue des procédés constructifs. Ces besoins découlent des évolutions environnementales, réglementaires et techniques dans le BTP que sont la performance énergétique, l'industrialisation et la transition numérique.

Les objectifs économiques (coût, délai, rationalisation des procédés constructifs) et la relation avec la maîtrise d'ouvrage de plus en plus prégnante se traduisent par un accroissement de la qualité, de la sécurité et de **la gestion de l'environnement sur les chantiers (management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement dans le cadre de la démarche QSE)** ainsi que de l'autonomie et du management décentralisé avec plus de polyvalence.

L'encadrement de chantier s'oriente vers du management de chantier, tant dans sa dimension organisationnelle que technique. Dès lors, le chef d'équipe en aménagement finitions requiert une dimension managériale plus prégnante. Le travail de préparation et d'exécution s'est considérablement accru et complexifié suite aux évolutions technologiques, numériques, réglementaires et environnementales du secteur du bâtiment.

Il ressort de l'analyse du travail que le chef d'équipe en aménagement finitions n'est pas un généraliste du secteur, il est un spécialiste dans son métier, sur l'une des six spécialités suivantes de l'aménagement finitions : Plaquiste, Plâtrier traditionnel, Peintre en bâtiment, Façadier peintre - Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), Solier Moquettiste, Carreleur – Chapiste et il est nommé dans l'emploi sous le verbatim de chef d'équipe « de sa spécialité ».

En qualité d'encadrant de proximité, le chef d'équipe en aménagement finitions occupe un poste d'interface et de relais entre sa hiérarchie, l'équipe qu'il accompagne au quotidien et les différents intervenants présents sur le chantier (autres entreprises, clients, voisinages, etc.).

Bien que le chef d'équipe aménagement finitions reste essentiellement rattaché à la production sur le terrain, il doit posséder des compétences d'organisation de chantier et de management d'équipe pour s'adapter aux évolutions organisationnelles impulsées par sa hiérarchie dans l'objectif d'une production optimale de son équipe.

Le réexamen du titre professionnel chef d'équipe en aménagement finitions retranscrit ces évolutions mises en lumière par la veille et l'analyse du travail.

Il en découle la mise à jour suivante, des deux activités types de l'emploi.

La première activité type s'intitule « Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions » et réunit des fonctions techniques : organiser, contrôler et réaliser le bilan au quotidien les travaux de son équipe.

La deuxième activité type s'intitule « Mener son équipe sur un chantier » et intègre des fonctions managériales : communiquer et animer son équipe, pour maintenir tant en interne qu'en externe un climat favorable au bon déroulement du chantier.

« Le marché de la rénovation - réhabilitation majoritaire » est pris en compte dans les connaissances que met en œuvre le chef d'équipe. Cela entraîne obligatoirement un renforcement ou une mise à jour des savoirs techniques (ex. : contrôle des interfaces) et organisationnels (ex. : planning et modes opératoires) inhérents aux marchés (déconstruction, réemploi, surélévation) dans les compétences réparties par spécialités AF (carrelage, sol souple, ITE, plaque, peinture, isolation) pour le chef d'équipe AF dans son activité de production.

« L'usage des outils numériques est prégnant dans l'emploi. L'usage du smartphone est essentiel. Les outils numériques sont utilisés de façon quotidienne par le chef d'équipe AF dans la communication autre qu'orale avec les ouvriers de l'équipe et la hiérarchie (chef de chantier AF et conducteur de travaux AF). » Dans les activités comme dans chaque compétence, l'usage des outils numériques est intégré en tant que savoir organisationnel ou savoir technique.

« La communication orale est primordiale. La communication écrite se fait par le biais de fiches techniques. »
La compétence transversale sur l'usage de la communication fait partie intégrante de l'emploi décrit et donc inclus dans le référentiel.

« Il communique à l'externe vers les clients de façon quotidienne, adaptée aux travaux de sa spécialité et selon leur organisation. »

- Dans les compétences techniques, le conseil client est intégré en tant que savoir organisationnel et/ou savoir technique et/ou savoir relationnel, notamment la (CP2).

« La connaissance du réglementaire SS4 amiante (DTA), SST, habilitation électrique, AIPR, échafaudages (R408), RE2020, REP2022, QSE, programme PACTE est indispensable à la tenue de l'emploi (fonctions, management et technique) quelle que soit la spécialité AF. »

Les connaissances afférentes aux diverses réglementations et normes sont intégrées dans les compétences du titre professionnel en tant que savoirs, notamment l'intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante, le travail en hauteur et l'habilitation à l'environnement électrique.

« La notion de marché de déconstruction – réemploi » est prise en compte dans les compétences techniques en matière de contexte et de nouvelles actions professionnelles.

« La prise en compte de l'économie circulaire » est intégrée en tant que savoir, savoir-faire technique ou savoir organisationnel dans les compétences.

En conclusion, le nombre des activités types, l'intitulé des activités, la maille des compétences ont été conservés en couvrant l'ensemble des spécialités de l'aménagement finitions pour une adéquation aux pratiques professionnelles correspondantes aux fonctions de premier niveau d'encadrement de chantier et à l'employabilité du professionnel dans les entreprises du secteur aménagement finitions. Et ainsi privilégier un parcours professionnel au sein de l'ensemble des structures d'entreprise.

Liste des activités

Ancien TP : Chef d'équipe aménagement-finitions

Activités :

- Réaliser avec son équipe des travaux de sa spécialité sur un chantier aménagement-finitions
- Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

Nouveau TP : Chef d'équipe en aménagement finitions

Activités :

- Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions
- Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions	1	Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions
		2	Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité
		3	Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe
2	Mener son équipe sur un chantier de bâtiment	4	Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie
		5	Animer son équipe

FICHE EMPLOI TYPE

Chef d'équipe en aménagement finitions

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le chef d'équipe en aménagement finitions est un ouvrier hautement qualifié de spécialité sur les métiers de plaquiste, de plâtrier traditionnel, de peintre en bâtiment, de façadier peintre - itéiste, de solier moquettiste ou de carreleur-chapiste qui, en complément à ses activités de compagnon professionnel, assure le premier niveau d'encadrement de chantier d'une équipe de deux à huit ouvriers. Dans la limite de ses responsabilités, du cadre des réglementations et des procédures internes à l'entreprise, il encadre son équipe pour la réalisation d'ouvrages de sa spécialité. L'emploi de chef d'équipe s'articule autour de deux fonctions : la première, "technique", est orientée vers la réalisation d'ouvrage. La seconde, "managériale", est tournée vers la communication et l'animation de l'équipe.

Dans ses fonctions techniques, le chef d'équipe AF organise sur chantier le travail qu'il réalise quotidiennement avec son équipe et ponctuellement peut se faire au siège de l'entreprise. Il exploite les informations des documents d'exécution des travaux pour planifier l'activité journalière et quantifier les besoins en main-d'œuvre, matériel, et matériaux. **Il participe à la réalisation des travaux et accomplit les tâches les plus délicates de son métier, en prenant en compte les critères liés à la démarche QSE et RSE.** Il assure la gestion des interfaces techniques avec les autres lots. Il veille à la bonne application des réglementations sur la gestion des déchets et selon les marchés gère le réemploi des matériaux. Tout au long de la journée de travail, il vérifie la mise en place des dispositifs de sécurité et contrôle la qualité d'exécution des ouvrages. En fin de journée, il renseigne le rapport journalier avec les heures réalisées, les quantités d'ouvrage exécutées, les quantités de matériaux consommées, le matériel utilisé et le transmet à son responsable hiérarchique avec les outils numériques dédiés.

Dans ses fonctions managériales, le chef d'équipe AF transmet aux ouvriers les consignes de la hiérarchie, et explique les tâches, leur déroulement, et donne les délais pour réaliser les travaux. Il s'assure de la compréhension des consignes en utilisant un langage technique adapté et fédère les ouvriers à la recherche d'efficacité dans la réalisation des ouvrages. Il reporte à sa hiérarchie les événements marquants de la journée de travail.

Le chef d'équipe en aménagement finitions intervient sur des chantiers de construction neuve ou en rénovation ou réhabilitation, à l'intérieur de locaux clos et couverts, ou à l'extérieur pour les activités sur les façades. Il exerce son métier de premier encadrant de chantier sous la responsabilité de son hiérarchique et dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Le chef d'équipe AF est en contact permanent avec la hiérarchie, les membres de son équipe (ouvriers et intérimaires) et les autres entreprises, ainsi que les différents intervenants de l'acte de construire présents sur le chantier : client ou maître d'ouvrage, architecte ou maître d'œuvre, coordonnateur sécurité, ...

Les chantiers peuvent être éloignés du siège de l'entreprise, la mission du chef d'équipe AF comporte donc des déplacements fréquents avec les véhicules de l'entreprise et peut impliquer un travail en déplacement de plusieurs jours ou semaines. Les horaires sont réguliers et le rythme de travail est conditionné par des impératifs techniques et le respect des délais. Le chef d'équipe AF travaille en station debout prolongée, et assure de nombreux déplacements à pied tout en portant de multiples charges dans des locaux qui ne sont souvent ni chauffés ni climatisés avec des températures de travail en fonction des conditions climatiques, et avec un niveau sonore de l'environnement de travail pouvant être élevé.

Dans certaines organisations d'entreprise, l'exercice du métier de chef d'équipe AF nécessite certaines certifications et autorisations de l'employeur telles que la validation pour le travail en hauteur, les habilitations électriques, Sauveteur Secouriste du Travail (SST), Certification d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES), Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), etc.

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter le chef d'équipe AF sur un chantier dont les matériaux sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Entreprises artisanales et Petites et Moyennes Entreprises (PME) du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finitions spécialisées en :

- NAF 4329Z – travaux d'isolation
- NAF 4331Z - travaux de plâtrerie
- NAF 4333Z – travaux de revêtement des sols et des murs
- NAF 4334Z – travaux de peinture et vitrerie

Entreprises de travail temporaire ;

Services d'entretien de sociétés et de services publics.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Chef d'équipe plâtrier

Chef d'équipe plaquiste

Chef d'équipe peintre

Chef d'équipe façadier peintre - itéiste

Chef d'équipe solier

Chef d'équipe carrelage chapiste

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Le Certificat de Compétences Professionnelles « Mener son équipe sur un chantier de bâtiment » est commun avec celui du titre professionnel Chef d'équipe gros œuvre.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions

Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions

Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité

Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe

2. Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie

Animer son équipe

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau IV (4)

Code(s) NSF :

233p--Conduite des travaux, métré, encadrement de chantiers de finition

Fiche(s) Rome de rattachement

F1604 Montage d'agencements
F1606 Peinture en bâtiment
F1611 Réalisation et restauration de façades
F1608 Pose de revêtements rigides
F1609 Pose de revêtements souples

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions techniques, le chef d'équipe en aménagement finitions organise le travail quotidien d'une équipe de deux à huit ouvriers. Il accompagne son équipe et contrôle l'exécution des travaux de sa spécialité qui lui sont confiés en mobilisant les moyens humains et matériels. Il contribue à la gestion du chantier en réalisant le bilan de la production journalière de l'équipe.

En amont de chaque journée de travail, le chef d'équipe en aménagement finitions s'approprie les documents d'exécution des travaux de la spécialité à réaliser, en extrait les informations nécessaires aux tâches journalières de son équipe et complète les éléments qui nécessitent des précisions. Il planifie l'activité journalière de l'équipe et quantifie les besoins en matériel, matériaux et main-d'œuvre **dans une démarche QSE**. Il identifie et évalue les risques d'accident ou d'atteinte à la santé des situations de travail et si nécessaire propose en hiérarchisant des mesures correctives de prévention. Il vérifie les commandes de matériaux et de matériels. Il établit la liste des points à contrôler ou à vérifier lors de la réception des supports avec les autres lots et sur les ouvrages de sa spécialité. **Il quantifier les déchets à évacuer. Selon le marché, il prend en compte la notion de réemploi définie.**

Tout au long de la journée de travail, en prenant en compte les contraintes du chantier, le chef d'équipe en aménagement finitions assure, en complément de ses activités d'ouvrier hautement qualifié, le suivi, la coordination technique et le respect des temps alloués pour la réalisation des travaux de sa spécialité. Il attribue les tâches aux ouvriers. Il trace les repères utiles et implante les ouvrages à réaliser. Il assure l'approvisionnement des matériaux et la disponibilité du matériel à chaque poste de travail. Il vérifie la mise en place des dispositifs de prévention et de sécurité et anticipe les risques. Il vérifie les interfaces avec les autres corps d'états. Il contrôle la conformité des travaux réalisés par rapport au cahier des charges et le respect du planning journalier. **Il organise la gestion des déchets. Selon le marché, il organise le réemploi défini.** Il donne au client les conseils nécessaires.

En fin de journée, le chef d'équipe en aménagement finitions transmet à son responsable hiérarchique les éléments de suivi des travaux permettant la mise à jour des paramètres de gestion du chantier. Il renseigne le rapport journalier avec les heures réalisées, les quantités de matériaux consommées, le matériel utilisé et les événements de la journée. Il joint au rapport journalier les fiches de suivi des traitements des déchets, les bons de livraison des matériaux, les fiches de réception, et de retour matériel **et selon le marché les fiches de suivi des traitements des déchets.**

Dans l'exercice de cette activité, le chef d'équipe AF dispose de procédures internes (**démarche RSE et QSE**) à l'entreprise, de textes réglementaires, de règles de sécurité en vigueur et de règles pour la gestion des déchets. Il a à sa disposition un véhicule utilitaire pour ses déplacements et tout l'outillage nécessaire à la réalisation des ouvrages et à leur relevé. Il utilise les technologies de l'information, les outils informatiques ou bureautiques. Il exerce cette activité quotidiennement sur un chantier en neuf ou en rénovation-réhabilitation avec **déconstruction-réemploi ou construction durable**, sous la responsabilité de son responsable hiérarchique (chef de chantier, conducteur de travaux, chef d'entreprise) et peut être emmené à se déplacer au siège de l'entreprise en lien avec les divers services, principalement le parc matériel.

Lors de la réalisation de travaux en site occupé dans des locaux particuliers, professionnels ou recevant du public, il rencontre des conditions spécifiques de mise en œuvre et donc, il assure la mise en place de protections spécifiques avant d'intervenir et adapte les horaires d'interventions en fonction des utilisateurs et occupants.

Dans certaines organisations d'entreprises, superviser les travaux d'aménagement finitions nécessite certaines certifications et autorisations telles que la validation pour le travail en hauteur, les habilitations électriques., Sauveteur Secouriste du Travail (SST), Certification d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES), Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), etc.

Le chef d'équipe AF dispose d'une large autonomie dans son métier dans la limite des attributions définies par le chef d'entreprise et dans le cadre de ses fonctions assume des responsabilités dans la réalisation des travaux et assurer des missions de représentation auprès des tiers. À l'externe, il est en relation avec le représentant du maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, le coordonnateur SPS, les fournisseurs, les sous-traitants, les cotraitants, les prestataires. Il peut être amené à prendre contact avec les riverains pour les informer sur les gênes et nuisances que peuvent engendrer les travaux sur leur cadre de vie.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions
Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité
Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions managériales, le chef d'équipe bâtiment communique avec son équipe et sa hiérarchie, il anime son équipe en mobilisant les ouvriers autour des travaux de la journée.

Afin de garantir la qualité et l'atteinte des objectifs journaliers, le chef d'équipe transmet aux ouvriers les consignes de la hiérarchie, détaille les interventions de chacun et donne le délai de réalisation des tâches en utilisant un langage technique adapté. Le chef d'équipe organise les réunions formelles (quart d'heure sécurité, activité, ..) et utilise les techniques de communication appropriées afin de s'assurer de la compréhension des consignes et des enjeux. Il reporte à sa hiérarchie les événements marquants de la journée.

Le chef d'équipe est à l'écoute de son équipe, valorise les compétences et repère le cas échéant les signes d'attente ou d'insatisfaction afin d'associer l'équipe à la recherche d'efficacité et de prévenir toute situation de tension. Il accueille les nouveaux membres dans son équipe et présente le fonctionnement du chantier.

Sous la responsabilité de sa hiérarchie, le chef d'équipe exerce cette activité en interface entre la hiérarchie et les ouvriers, en situation collective ou individuelle, sur un chantier de bâtiment. Ponctuellement, le chef d'équipe peut-être en relation avec les livreurs et d'autres intervenants sur le chantier.

Cette activité s'inscrit dans une démarche QSE (qualité, sécurité, environnement) en respectant les procédures liées au chantier. Cette activité implique la pratique des techniques de communication et l'utilisation des outils numériques ainsi que l'organisation de réunion de travail.

Dans certaines organisations d'entreprise, mener son équipe sur un chantier de bâtiment nécessite des validations ou habilitations spécifiques.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie
Animer son équipe

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de mettre en place une organisation efficace, et à partir des instructions transmises par la hiérarchie, s'approprier les documents d'exécution des travaux à réaliser (plans, planning, descriptifs, mode opératoires) de la spécialité concernée sur un chantier d'aménagement finitions. Extraire les informations nécessaires aux tâches journalières de l'équipe. Compléter les éléments qui nécessitent des précisions. Planifier l'activité journalière et quantifier les besoins en matériel, matériaux et main-d'œuvre en prenant en compte la qualité, la sécurité, et l'environnement (QSE) afin de garantir la bonne exécution des ouvrages et prestations, dans le respect des délais. Identifier et évaluer les risques d'accident ou d'atteinte à la santé lors des situations de travail et proposer si nécessaire des mesures correctives de prévention en les hiérarchisant. Vérifier les commandes de matériaux et matériels pour l'exécution des ouvrages. Établir la liste des points à contrôler ou à vérifier, s'ils ont déjà été contrôlés, lors de la réception des supports avec les autres lots. Établir la liste des points à contrôler sur les ouvrages de sa spécialité en rapport avec la réglementation ainsi qu'avec les attentes de qualité de finition. Quantifier les déchets à évacuer et les gérer selon la réglementation en vigueur. Selon le marché, prendre en compte la notion de réemploi définie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre quotidiennement, sur le chantier, ou au siège de l'entreprise en amont de chaque journée de travail, sous la responsabilité du hiérarchique. Il utilise des véhicules d'entreprise pour ses déplacements.

Critères de performance

Les informations nécessaires aux tâches journalières de l'équipe contenues dans les documents d'exécution sont extraites.

Le planning journalier précise un ordonnancement logique des tâches et tient compte des délais et des interfaces techniques dans la démarche QSE.

Les risques d'accident ou d'atteinte à la santé des situations de travail sont identifiés, et si nécessaire des propositions hiérarchisées des mesures correctives sont faites.

Les commandes de matériaux sur le plan de la quantité, de la qualité et des délais sont conformes au cahier des charges et permettent la réalisation des ouvrages.

La liste des besoins et durées d'utilisation en petits et gros matériels, est compatible avec les ouvrages à réaliser dans le respect des consignes de sécurité individuelles et collectives en application du PPSPS.

La liste des points de contrôle de réception de support avec les autres lots est établie.

La liste des points à contrôler par ouvrages et prestations pour le lot de sa spécialité est établie et tient compte des textes professionnels de mise en œuvre, de la conformité aux textes professionnels (NF DTU, aux avis techniques...).

La gestion des déchets (récupération, stockage et évacuation) est en rapport avec la réglementation. Selon le marché, la notion de réemploi définie est prise en compte.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les technologies de l'information ainsi que les outils informatiques et/ou bureautiques.

Exploiter les documents d'exécution (plans, planning, descriptifs, modes opératoires, PIC).

Exploiter les fiches techniques de produit et Fiches Descriptives Environnementale et Sanitaire (FDES).

Réaliser un planning des tâches de l'équipe, dans sa spécialité, au quotidien.

Affecter les ouvriers à la réalisation des tâches en fonction de leur profil.

Réaliser un calepinage d'ouvrages AF.

Calculer des quantités d'ouvrage AF.
Calculer un débit de matériaux AF.
Réaliser des croquis à main levée.
Exploiter les fiches de données de sécurité (PPSPS).
Cerner les points de contrôles particuliers associés au degré de qualité de finition attendu.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.
Apprendre en continu.
Analyser et synthétiser les données nécessaires à l'organisation du travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions.
Prendre en compte les principes du développement durable (RSE).
Intégrer les consignes, les modes opératoires, les procédures de sécurité pour réaliser le travail d'approvisionnement des matériaux et du matériel de façon optimum.
Prendre en compte la démarche QSE définie pour le chantier.
Organiser les points de contrôle de réception de support.
Organiser l'évacuation des déchets.

Intégrer les instructions transmises par la hiérarchie.
Prendre des décisions de manière concertée avec la hiérarchie.
Adopter un comportement orienté vers l'autre.

Connaissance des NF DTU et de la technologie de sa spécialité.
Connaissance des intervenants à l'acte de construire et de leur rôle.
Connaissance de l'implication des différents intervenants à chaque phase de la construction, de la déconstruction avec réemploi.
Connaissance de la composition d'un dossier d'exécution pour un lot de sa spécialité.
Connaissance des règles de base du dessin technique du bâtiment.
Connaissances des techniques de planification.
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux et l'utilisation du matériel de sa spécialité.
Connaissance des techniques de déconstruction et de réemploi.
Connaissance des démarches QSE et RSE.
Connaissance des conventions et des symboles utilisés en dessin technique du bâtiment.
Connaissance des règles d'hygiène de sécurité et de santé (collective et individuelle).
Connaissance des normes, réglementations et formations réglementaires (NRA, PMR, RT/RE2020, REP2022, SS4, SST, PRAP, PRE, R408, CACES, AIPR...).
Connaissance de la méthode d'établissement d'un mode opératoire.
Connaissance du programme PACTE (AQC, PROFEEL, FEEBATT, RAGE, ...)

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'assurer l'efficacité de la production journalière, et à partir des documents d'exécution et des documents d'organisation définis, attribuer les tâches aux ouvriers. S'assurer de l'approvisionnement des matériaux et de la disponibilité du matériel à chaque poste de travail. Vérifier les interfaces avec les autres corps d'états et la mise en place des dispositifs de sécurité. Planter et calepiner les ouvrages à réaliser. Participer à la production de l'équipe et adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident, dysfonctionnement. Contrôler la conformité des travaux réalisés par rapport au cahier des charges et au respect du planning journalier. Organiser la gestion des déchets en accord avec les procédures chantier mises en place. Selon le marché, organiser le réemploi. Donner au client les conseils nécessaires.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre quotidiennement avec l'équipe sur le chantier et en relation avec le hiérarchique. Elle s'exerce en début de journée pour la préparation du travail, en journée pour l'exécution des ouvrages. Le professionnel peut, au fil de la journée, être en relation avec le client ou maître d'ouvrage et les différents intervenants à l'acte de construire (maîtrise d'œuvre, entreprises des autres lots, CSPS...). Il utilise des véhicules d'entreprise pour ses déplacements.

Critères de performance

La répartition du travail est effectuée.
Les postes de travail sont approvisionnés en matériaux et matériels.
Les interfaces avec les autres corps d'états et la mise en place des dispositifs de sécurité sont vérifiées.
L'implantation, la localisation et le calepinage des ouvrages réalisés respectent le cahier des charges.
Le comportement en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement est adapté.
Les travaux réalisés sont conformes aux cahiers des charges et respectent le planning journalier.
La gestion des déchets est organisée en accord avec les procédures chantier mises en place.
Le réemploi est programmé selon le marché. Les conseils nécessaires sont donnés au client.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les technologies de l'information, ainsi que les outils informatiques et/ou bureautiques.
Exploiter un planning des tâches de l'équipe au quotidien dans sa spécialité.
Exploiter un plan d'exécution afin de faire un tracé et réaliser un calepinage.
Réaliser des croquis à main levée.
Mettre en œuvre les techniques de construction de déconstruction et de réemploi de sa spécialité.
Mettre en œuvre les actions de secours lors d'accident.
Réaliser et vérifier la réception des supports.
Mettre en place des mesures et procédures de contrôle et d'autocontrôle qualité en cours et en fin de réalisation d'ouvrage.
Suivre l'avancement du chantier détecter les écarts de production et les signaler.
Prévoir les dates de livraison des ouvrages sur la base du planning contractuel.
Utiliser les fiches « pathologie du bâtiment » éditées par l'Agence Qualité Construction et le programme PACTE pour sa spécialité du chantier AF.
Utiliser les fiches techniques de produit et les fiches FDES.
Utiliser les fiches de données de sécurité (PPSPS).

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.
Apprendre en continu.

Effectuer le suivi des démarches QSE et RSE définies.

Appliquer les consignes, les modes opératoires, les procédures pour réaliser le travail d'approvisionnement des matériaux et du matériel de façon optimum.

Affecter les ouvriers à la réalisation des tâches en fonction de leur profil.

Assurer la gestion des interfaces techniques avec les corps d'état avant et pendant l'intervention.

Contrôler l'application des mesures préventives en matière de sécurité.

Anticiper les risques professionnels.

Suivre le réemploi, le tri, l'évacuation des déchets.

Procéder à l'évacuation des déchets après déconstruction.

Présenter le déroulement et les objectifs du chantier aux ouvriers dans sa spécialité.

Expliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Communiquer les processus dans le cadre de la construction, de la déconstruction et du réemploi

Participer à la relation avec le client

Connaissance du montage, du démontage et de l'utilisation d'échafaudages

Connaissance des procédures de SST

Connaissance des règles de base du dessin technique du bâtiment.

Connaissance des principes généraux de la technologie des autres corps d'état du bâtiment.

Connaissance de l'implication des différents intervenants à chaque phase de la construction, déconstruction et du réemploi.

Connaissance des NF DTU et de la technologie de sa spécialité.

Connaissance des intervenants à l'acte de construire et de leur rôle.

Connaissance de la composition d'un dossier d'exécution pour un lot de sa spécialité.

Connaissances des techniques de planification.

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux et l'utilisation du matériel de sa spécialité.

Connaissance des techniques de déconstruction et de réemploi.

Connaissance des démarches QSE et RSE.

Connaissance des conventions et des symboles utilisés en dessin technique du bâtiment.

Connaissance des règles d'hygiène de sécurité et de santé (collective et individuelle).

Connaissance des normes, réglementations et formations (NRA, PMR, RT/RE2020, REP2022, SS4,SST, PRAP, PRE, R408, CACES, AIPR...).

Connaissance de la méthode d'établissement d'un mode opératoire

Connaissance du programme PACTE (AQC, PROFEEL, FEEBATT, RAGE, ...)

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des procédures de suivi d'exécution établies par l'entreprise et à partir de l'activité quotidienne de l'équipe, renseigner le rapport journalier avec les quantités d'ouvrages exécutés, les heures réalisées, les quantités de matériaux consommées, le matériel utilisé et les événements de la journée. Joindre au rapport journalier les bons de livraison des matériaux, les fiches de réception et de retour matériel et, selon le marché, les fiches de suivi des traitements des déchets, afin de transmettre au responsable hiérarchique les éléments de suivi des travaux permettant la mise à jour des paramètres de gestion du chantier (ex : ratio de main d'œuvre).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce avec une équipe sur chantier sous la responsabilité du hiérarchique et en relation avec les différents intervenants externes (livreurs, transporteurs, centre de recyclage des déchets,). Elle nécessite, principalement en fin de journée, un temps pour être exécutée par l'intermédiaire d'outils numériques (smartphone, tablette, applications diverses) ou de carnet de bord manuscrit interne à l'entreprise, pour transmission à son responsable hiérarchique. Il utilise des véhicules d'entreprise pour ses déplacements.

Critères de performance

Le rapport journalier est renseigné en intégrant les quantités d'ouvrages exécutés, les consommations de ressources (heures, matériaux, matériels) et les événements de la journée.

La transmission des documents de l'activité du chantier (rapport journalier, bon de livraison des matériaux, fiches de réception et de retour matériel) est préparée.

Selon le marché, les fiches de suivi des traitements des déchets sont transmises.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser le pointage des ouvriers.

Calculer des quantités de matériaux, matériels et ouvrages.

Établir l'état des stocks.

Utiliser des ratios de main-d'œuvre.

Réaliser des relevés d'ouvrages.

Renseigner un rapport de chantier.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Utiliser les outils de suivi de chantier propres à l'entreprise.

Utiliser les fiches de suivi de traitement des déchets.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Avoir une capacité d'analyse et de synthèse.

Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Répertorier les incidents de chantier et proposer des améliorations.

Adopter un comportement orienté vers l'autre.

Communiquer le rapport d'activité quotidien à son hiérarchique.

Connaissance de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de prévention sur les chantiers.

Connaissance des principes collaboratifs et participatifs.

Connaissance des tolérances admissibles dans le bâtiment.

Connaissance du mode collaboratif global sur un chantier.

Connaissance de la structure de l'entreprise et de son organisation.

Connaissance du matériel et des matériaux nécessaires à la mise en œuvre.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Transmettre oralement aux ouvriers les consignes précises de la hiérarchie, dans le respect des procédures de l'entreprise. Expliciter le détail des consignes et le délai de réalisation des tâches en utilisant un langage technique adapté. Utiliser les techniques de communication appropriées afin de s'assurer de la compréhension des consignes et des enjeux. Organiser les réunions formelles (quart d'heure, sécurité, activité, ...). Reporter à sa hiérarchie les événements significatifs ou marquants de la journée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre en situation collective ou individuelle, de manière formelle ou informelle. Cette compétence s'exerce en interface entre la hiérarchie et les ouvriers sur un chantier de bâtiment. Elle est principalement mise en œuvre lors des échanges avec les ouvriers de l'équipe et ponctuellement avec d'autres intervenants sur le chantier. Les choix techniques et les décisions sont portés au nom de l'entreprise. Cette compétence implique la pratique des techniques de communication et l'utilisation des outils numériques.

Critères de performance

Les consignes sont exprimées de façon claire.
Le délai pour réaliser les tâches est donné.
La signification et l'enjeu des tâches sont précisés.
La compréhension des consignes est vérifiée.
Le langage technique utilisé est adapté.
Les points réguliers (activité, sécurité, ..) sont animés.
Les événements marquants de la journée sont rapportés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser des supports visuels partagés.
Transmettre des messages écrits (mail, SMS, ..).
Structurer le contenu d'un message.
Expliquer les origines et les causes d'un changement.
Expliquer les risques liés aux tâches et les moyens mis en place pour les éviter.
Sensibiliser son équipe à la non-discrimination.
Transmettre les engagements RSE.
Utiliser les modes de communication adaptés (reformuler, questionner et synthétiser).

Animer une réunion.
Mettre en place une réunion de début de journée.
Préparer un quart d'heure sécurité/environnement.

Echanger sur la base de documents collaboratifs.
Favoriser la prise de parole et l'expression des avis.
Adapter son mode de communication en fonction des échanges.
Favoriser des échanges collectifs.
Présenter oralement les activités au quotidien.
Transmettre les consignes émanant de son responsable.

Connaissance des principes collaboratifs et participatifs.
Connaissance des modes et des canaux de communication.
Connaissance des canaux de communication instantanée.
Connaissance des éléments constitutifs structurants des rituels (Obj, temps, étapes, CR, ...). Connaissance du cadre légal de la loi sur la diversité en entreprise.
Connaissance des effets de sa communication sur son interlocuteur.
Connaissance du vocabulaire technique du secteur d'activité.
Connaissances des notions de la communication non verbale.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Animer son équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes données par le responsable hiérarchique, expliquer les informations techniques, règlementaires et de prévention des risques afin d'inscrire les tâches à réaliser dans une cohérence globale.

Être à l'écoute de son équipe et valoriser les compétences des ouvriers pour associer l'équipe à la recherche d'efficacité. Repérer les signes (individuels ou collectifs) d'insatisfaction, recueillir les attentes et les besoins dans le but de prévenir toute situation de tension ou de conflit. Accueillir et intégrer des nouveaux membres dans son équipe, présenter le fonctionnement du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le chef d'équipe exerce cette compétence d'animation en continu sur le chantier tout en réalisant le travail d'exécution avec son équipe. Cette compétence est mise en œuvre sous la responsabilité de sa hiérarchie et en lien avec les ouvriers de l'équipe. L'animation de l'équipe implique la mise en œuvre de réunion de travail et intègre la transmission des savoirs.

Elle s'inscrit dans une démarche QSE (qualité, sécurité, environnement) en respectant les procédures liées au chantier.

Critères de performance

Les informations techniques, règlementaires et de prévention des risques sont expliquées de façon détaillée.

Les remontées d'information de l'équipe sont prises en compte dans son animation.

Les compétences des équipes sont identifiées.

Les signes (individuels ou collectifs) d'insatisfaction sont repérés.

Les besoins et les attentes de l'équipe sont recueillis.

L'accueil et l'intégration de nouveaux membres dans l'équipe sont anticipés.

Le fonctionnement du chantier est présenté.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Agir dans l'instantanéité.

Anticiper la prévention des risques professionnels.

Déléguer des tâches en mode projet.

Formuler et suivre des objectifs opérationnels.

Instaurer des échanges collaboratifs.

Mobiliser des leviers de motivation adaptés (reconnaissance, autonomie, développement de compétences, ..).

Mobiliser les compétences autour d'un objectif commun.

Adapter son management pour une meilleure inclusion.

Inscrire les actions quotidiennes dans une cohérence globale.

S'assurer du suivi des formations obligatoires.

Rationaliser et optimiser les compétences.

Accompagner le changement.

Promouvoir la culture de prévention de l'entreprise.

S'adapter à un environnement changeant.

Faire preuve de loyauté envers l'entreprise et les équipes, porter la culture de l'entreprise.

Gérer les conflits et les relations interpersonnelles dans une équipe.

Intégrer un nouveau membre dans l'équipe.

Connaissance des principes de base de la RSE.

Connaissance de la démarche QVCT.

Connaissance de l'environnement du handicap (la loi, décret, ..).

Connaissance des étapes d'accompagnement au changement.

Connaissance des freins au changement.

Connaissance des mécanismes liés aux stéréotypes et leurs conséquences.

Connaissance des styles managériaux.

Connaissance des tendances de fonctionnement générationnel (x, y, z, alpha).

Connaissance d'une méthode de formulation d'objectif (ex SMART).

Connaissance des événements (accidents du travail, maladies professionnelles, presque accidents, signaux faibles, alertes...).

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Echanger avec des interlocuteurs différents en adaptant son expression, expliquer, développer une idée, un avis sur des sujets variés, rendre compte de son activité.

Critères de performance

La compréhension des consignes est vérifiée.
Le langage technique utilisé est adapté.
Les événements marquants de la journée sont rapportés.
La répartition du travail est effectuée.
Les conseils nécessaires sont donnés au client.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Adopter des procédures ou les mesures de prévention des risques à sa disposition pour faire face à des situations de travail particulières

Critères de performance

Les risques d'accident ou d'atteinte à la santé des situations de travail sont identifiés, et si nécessaire des propositions hiérarchisées des mesures correctives sont faites.
Les interfaces avec les autres corps d'états et la mise en place des dispositifs de sécurité sont vérifiées.
Le comportement en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement est adapté.
La gestion des déchets est organisée en accord avec les procédures chantier mises en place.
Selon le marché, les fiches de suivi des traitements des déchets sont transmises.
Les points réguliers (activité, sécurité...) sont animés.
Les informations techniques, réglementaires et de prévention des risques sont expliquées, de façon détaillée.

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Faire preuve de curiosité dans son domaine, étendre et actualiser ses savoirs pour faire face à la nouveauté quand elle se présente.

Critères de performance

Les commandes de matériaux sur le plan de la quantité, de la qualité et des délais sont conformes au cahier des charges et permettent la réalisation des ouvrages.
La gestion des déchets (récupération, stockage et évacuation) est en rapport avec la réglementation.
Selon le marché, la notion de réemploi définie est prise en compte.
Le réemploi est programmé selon le marché.
Les compétences des équipes sont identifiées.

Glossaire technique

Glossaire technique CEAF

AIPR : Attestation d'Intervention à proximité des réseaux

BIM : Building Information Modeling : Le BIM est une suite de processus et de méthodes de travail utilisés tout au long de la conception, de la construction et de l'exploitation d'un bâtiment, autour d'une ou plusieurs maquettes numériques modélisées en 3D.

CASES : Certificat d'Aptitude à la conduite En Sécurité

DOE : Dossier des Ouvrages Exécutés

ERP : Etablissement Recevant du Public

FDES : Fiches Descriptives Environnementale et Sanitaire

HQE : Haute Qualité Environnementale

ITE : Isolation Thermique par l'Extérieur

NF DTU : Norme Française Document technique Unifié

NRA : Nouvelle Réglementation Acoustique

PACTE : Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Energétique

PIC : Plan d'Installation de Chantier

PGC : Plan Général de Coordination

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PRAP : La formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

PRE : La formation à la Prévention des Risques Electriques **PPSPS** :

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé **QSE** : Qualité
Sécurité Environnement

QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail

RE2020 : Réglementation Environnementale 2020

REP2022 : Responsabilité Elargie des Producteurs : Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie.

RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale

RT : Règlement Thermique

SPS : Sécurité et Protection de la Sante

SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réalisable, Temporellement définie

SS4 : réglementation amiante Sous-Section 4

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

TCE : Tout Corps d'État

Glossaire du RP

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Annexe - Référentiel de certification (RC) du titre à finalité professionnelle "chef d'équipe en aménagement et finitions" niveau IV (4)

**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
(RC)
DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
« CHEF D'ÉQUIPE EN AMÉNAGEMENT ET FINITIONS »
NIVEAU IV (4)**

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Chef d'équipe en aménagement finitions

Sigle du titre professionnel : CEAF

Niveau : IV (4)

Référence du titre professionnel en France métropolitaine

Code(s) NSF : 233p - Conduite des travaux, mètre, encadrement de chantiers de finition

Code(s) ROME : F1604, F1606, F1611, F1608, F1609

Formacode : 22294, 22454, 22442, 22411, 22485

Date de l'arrêté : 22/02/2024

Date de parution au JO de l'arrêté : 29/02/2024

Date d'effet de l'arrêté : 13/07/2024

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel de certification (RC) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel CEAF

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe	05 h 00 min	À partir d'un dossier technique comprenant les éléments d'une spécialité en aménagement finitions d'un projet de réalisation de travaux d'un bâtiment, le candidat répond aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas et produit les éléments demandés pour : - Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe	00 h 30 min	L'entretien technique comprend deux parties. L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle. Le jury dispose d'un guide d'entretien. <u>Une partie au cours de laquelle</u> , le candidat argumente oralement en répondant aux questions du jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle se sa spécialité en aménagement finitions. Pour mener les échanges le jury se base sur la production du candidat issue de la mise en situation professionnelle et du guide d'entretien, afin d'obtenir des informations complémentaires pour finaliser l'évaluation des compétences. <u>Une autre partie pendant laquelle</u> , le candidat répond aux questions du jury en matière de management de l'équipe de production. Pour évaluer les compétences liées à l'activité « Mener son équipe sur un chantier de bâtiment, le jury interroge le candidat en s'appuyant sur des propositions d'études de cas du guide d'entretien, afin d'évaluer sa maîtrise des compétences : - Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie - Animer son équipe
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour accéder au titre professionnel de chef d'équipe en aménagement finitions, le centre organisateur vérifie en amont de la session d'examen que le candidat possède soit une expérience professionnelle minimale de 3 années dans la spécialité avec un niveau minimal de qualification N3P2 (cf. conventions collectives), soit une certification ou un diplôme de niveau 4 dans la spécialité.

Le centre organisateur met à disposition du candidat : une calculatrice, une règle d'échelle (kutch), ainsi que le matériel de bureau nécessaire pour réaliser manuellement des notes, plannings, schémas, plans : règle, équerre, crayons papier, gomme, stylos, surligneurs, crayons de couleur, etc.

Les productions peuvent être réalisées avec l'outil informatique et imprimées pour être transmises au jury. En fonction de l'épreuve, certains supports pourront être renseignés de façon manuscrite par le candidat. Le temps d'impression des productions du candidat ne fait pas partie de la durée d'évaluation.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour accéder au titre professionnel de chef d'équipe en aménagement finitions, le centre organisateur vérifie en amont de la session d'examen que le candidat possède soit une expérience professionnelle minimale de 3 années dans la spécialité avec un niveau minimal de qualification N3P2 (cf. conventions collectives), soit une certification ou un diplôme de niveau 4.

Le centre organisateur met à disposition du candidat : une calculatrice, une règle d'échelle (kutch), ainsi que le matériel de bureau nécessaire pour réaliser manuellement des notes, plannings, schémas, plans : règle, équerre, crayons papier, gomme, stylos, surligneurs, crayons de couleur, etc.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions					
Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions	Les informations nécessaires aux tâches journalières de l'équipe contenues dans les documents d'exécution sont extraites. Le planning journalier précise un ordonnancement logique des tâches et tient compte des délais et des interfaces techniques dans la démarche QSE. Les risques d'accident ou d'atteinte à la santé de sa (ses) situation(s) de travail sont identifiés, et si nécessaire des propositions hiérarchisées des mesures correctives sont faites. Les commandes de matériaux sur le plan de la quantité, de la qualité et des délais sont conformes au cahier des charges et permettent la réalisation des ouvrages. La liste des besoins et durées d'utilisation en petits et gros matériels, est compatible avec les ouvrages à réaliser dans le respect des consignes de sécurité individuelles et collectives en application du PPSPS. La liste des points de contrôle de réception de support avec les autres lots est établie. La liste des points à contrôler par ouvrages et prestations pour le lot de sa spécialité est établie et tient compte des textes professionnels de mise en œuvre, de la conformité aux textes professionnels (NF DTU, aux avis techniques...). La gestion des déchets (récupération, stockage et évacuation) est en rapport avec la réglementation. Selon le marché, la notion de réemploi définie est prise en compte.	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité	La répartition du travail est effectuée. Les postes de travail sont approvisionnés en matériaux et matériels. Les interfaces avec les autres corps d'états et la mise en place des dispositifs de sécurité sont vérifiées. L'implantation, la localisation et le calepinage des ouvrages réalisés respectent le cahier des charges. Le comportement en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement est connu. Les travaux réalisés sont conformes aux cahiers des charges et respectent le planning journalier. La gestion des déchets est organisée en accord avec les procédures chantier mises en place. Le réemploi est programmé selon le marché. Les conseils nécessaires sont donnés au client.	☒	☒	☐	☐
Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe	Le rapport journalier est renseigné en intégrant les quantités d'ouvrage exécutés, les consommations de ressources (heures, matériaux, matériels) et les événements de la journée. La transmission des documents de l'activité du chantier (rapport journalier, bon de livraison des matériaux, fiches de réception et de retour matériel) est préparée. Selon le marché, les suivis des traitements des déchets sont connus.	☒	☒	☐	☐
Obligations réglementaires le cas échéant :					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité
	Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie
Respecter des règles et des procédures	Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité
	Animer son équipe
	Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie
	Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions
	Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe
Apprendre en continu	Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité
	Animer son équipe
	Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CEAF

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

§ Mise en situation professionnelle : la présence du jury n'est pas requise.

Le jury prend connaissance des productions du candidat avant de mener l'entretien technique.

§ Entretien technique : en présence du jury.

§ Entretien final : en présence du jury. Il vérifie le niveau de maîtrise par le candidat des compétences professionnelles requises pour l'exercice des activités types auxquelles conduit le titre visé.

Le jury prend connaissance du dossier professionnel avant de mener l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la mise en situation professionnelle afin de prévenir les fraudes.

La salle où est organisée la mise en situation professionnelle doit fermer à clef.

Le centre organisateur vérifiera que les ordinateurs des candidats ne sont pas connectés à l'Internet.

L'utilisation de téléphones et/ou tablettes n'est pas autorisée pendant les épreuves.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Chef d'équipe en aménagement finitions

CCP

Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe	05 h 00 min	À partir d'un dossier technique comprenant les éléments d'une spécialité en aménagement finitions d'un projet de réalisation de travaux d'un bâtiment, le candidat répond aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas et produit les éléments demandés pour : - Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			

▪ Entretien technique	Accompagner et contrôler l'exécution des travaux de sa spécialité Organiser le travail quotidien de l'équipe sur un chantier d'aménagement finitions Réaliser le bilan de la production journalière de l'équipe	00 h 15 min	L'entretien technique est réalisé après la mise en situation professionnelle. Pour mener les échanges le jury se base sur la production du candidat issue de la mise en situation professionnelle et d'un guide d'entretien, afin d'obtenir des informations complémentaires pour finaliser l'évaluation des
-----------------------	---	-------------	---

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			compétences. Dans ce temps, le candidat argumente oralement en répondant aux questions du jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle de sa spécialité en aménagement finitions.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		05 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour accéder au **CCP Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions** du titre professionnel de chef d'équipe en aménagement finitions, le centre organisateur vérifie en amont de la session d'examen que le candidat possède soit une expérience professionnelle minimale de 3 années dans la spécialité avec un niveau minimal de qualification N3P2 (cf. conventions collectives), soit une certification ou un diplôme de niveau 4 dans la spécialité.

Le centre organisateur met à disposition du candidat : une calculatrice, une règle d'échelle (kutch), ainsi que le matériel de bureau nécessaire pour réaliser manuellement des notes, plannings, schémas, plans : règle, équerre, crayons papier, gomme, stylos, surligneurs, crayons de couleur, etc.

Les productions peuvent être réalisées avec l'outil informatique et imprimées pour être transmises au jury.
En fonction de l'épreuve, certains supports pourront être renseignés de façon manuscrite par le candidat.
Le temps d'impression des productions du candidat ne fait pas partie de la durée d'évaluation.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

- ☐ Mise en situation professionnelle : la présence du jury n'est pas requise.
- ☐ Le jury prend connaissance des productions avant de mener l'entretien technique.

- ☐ Entretien technique : le jury est présent.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la mise en situation professionnelle afin de prévenir les fraudes.

La salle où est organisée la mise en situation professionnelle doit fermer à clef.

Le centre organisateur vérifiera que les ordinateurs des candidats ne sont pas connectés à l'Internet.

L'utilisation de téléphones et/ou tablettes n'est pas autorisée pendant les épreuves.

CCP

Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.*
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Communiquer avec son équipe et sa hiérarchie Animer son équipe	00 h 45 min	Pour évaluer les compétences liées à "Mener son équipe sur un chantier de bâtiment", le jury échange avec le candidat en s'appuyant sur les propositions d'études de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée individuellement par candidat.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le jury est présent pendant toute la durée de la session CCP.

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Chef d'équipe en aménagement finitions

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle de cours comprenant autant de postes de travail que de candidats. Prévoir une chaise et une table pour le surveillant.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les postes de travail seront suffisamment dégagés pour permettre la confidentialité des productions et la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve. Cette salle doit fermer à clef.
Entretien technique	Un local fermé équipé d'une table, de trois chaises et d'un tableau mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres. Cet espace permet de recevoir le jury et un candidat.	Ce local doit garantir la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé d'une table, de trois chaises et d'un tableau mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres. Cet espace permet de recevoir le jury et un candidat.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Cet espace peut être le même que celui utilisé pour l'entretien technique.

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une table 80/120 et une table 60/120 (bureau en L) ou toute autre configuration pour une surface de travail de minimum recommandée de 1,5 m ² 1 chaise	1	La table devra être suffisamment grande pour accueillir le poste informatique et y déplier des plans de format A3.
Outils / Outillages	1	Fournitures matériels de bureau comprenant une calculatrice, une règle d'échelle (kutch), une règle, une équerre, un stylo, une gomme et crayons de papier, un ensemble de crayons de couleur et surligneurs.	1	Situé sur la table du candidat (Poste de travail).
	1	Un tableau mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres.	1	Situé dans la salle pour les entretiens (technique et final).
Équipements	1	Un poste informatique équipé d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur et vidé de tout fichier de travail. Le poste informatique est équipé d'un écran de 19 pouces minimum recommandés.	1	Situé sur la table du candidat (Poste de travail).
	1	Une imprimante A3 et A4 couleur, partagée avec système d'identification des utilisateurs.	14	Située dans la salle où se déroule l'amise en situation professionnelle, soit à proximité immédiate de celle-ci et connectée en réseau avec les postes informatiques des candidats.

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Chef d'équipe en aménagement finitions est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Chef d'équipe aménagement-finitionsArrêté du 12/02/2019		Chef d'équipe en aménagement finitionsArrêté du 22/02/2024
CCP	Réaliser avec son équipe des travaux de sa spécialité sur un chantier aménagement-finitions	CCP	Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions
CCP	Mener son équipe sur un chantier de bâtiment	CCP	Mener son équipe sur un chantier de bâtiment

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.
